



ÉDUCATION A LA SANTÉ SEXUELLE ET PRÉVENTION DES ABUS : 6H – 8H

- *Ils sont toujours en train de « tchater » et ça m'énerve.*
- *Sur le natel de mon fils qui est en 8H, j'ai vu des images pornos.*
- *Ma fille de 12 ans me parle de sortir avec des gars et je suis inquiète.*
- *La maîtresse de notre enfant de 10 ans a surpris de ses dessins qui la mettent dans l'embarras.*

Le développement de la sexualité chez l'enfant

La sexualité de l'enfant se construit à la fois par les expériences corporelles et par le langage. Vers l'âge de 3-6 ans, c'est à travers l'exploration de son propre corps et les jeux de découverte partagés avec d'autres enfants qu'il satisfait sa curiosité. Cela lui permet de vivre des sensations et des émotions liées au plaisir, au déplaisir, à la gêne, à la douleur parfois et cela favorise l'apparition du sentiment de pudeur, qui atteindra son apogée vers l'âge de 9-10 ans.

L'enfant de 8-10 ans est très intéressé par l'aspect scientifique de la sexualité et cherche davantage à la comprendre à travers le langage. L'intérêt pour les jeux tend à disparaître à ce moment-là et l'enfant cherche à voir ce qu'il ne peut pas parce que c'est interdit : intérêt pour les livres sur la sexualité, scènes d'amour dans les films, planches du dictionnaire, etc... Les mots fascinent et le vocabulaire familial fleurit dans les cours de récréation. A cet âge-là, l'enfant peut se montrer très pudique et en même temps fasciné par ces questions.

Son imaginaire est très important à ce stade de développement. L'enfant se rêve champion ou star et les rêves amoureux sont présents.

Le chamboulement hormonal de la puberté amènera une réactivation de l'activité sexuelle avec l'apparition du désir.



6H – 8H : PROGRAMME



Objectifs généraux

- Informer sur le fonctionnement du corps sexué
- Encourager l'utilisation d'un vocabulaire adéquat
- Valoriser la sexualité dans ses aspects de santé, de plaisir et de respect
- Informer des règles partagées par la société

Objectifs spécifiques

L'information sexuelle à l'école a une visée éducative par le renforcement de la capacité des enfants à mieux percevoir leur corps, à repérer leurs sensations et leurs émotions et à les exprimer, à chercher des solutions dans les situations concrètes du quotidien et à demander de l'aide. Pour cela il faut que l'enfant :

- sache faire confiance à ses perceptions et ses sentiments,
- connaisse son corps sexué et les mots pour en parler,
- puisse reconnaître les signes annonciateurs de la puberté et soit rassuré sur la normalité de ces changements,
- soit informé sur ses droits et ses devoirs en matière d'intégrité sexuelle,
- soit informé sur comment et où il peut demander de l'aide en cas de besoin.

En 6^e HarmoS, les thèmes suivants sont abordés :

- l'histoire de la vie : de la fécondation à la naissance,
- les organes génitaux : mots familiers, mots scientifiques,
- la sexualité présente tout au long de la vie,
- l'intimité, la pudeur, le sentiment amoureux,
- la loi sur la protection des mineurs,
- les réflexes de prudence et de défense.

En 8^e HarmoS, les thèmes suivants sont abordés :

- la sexualité dans sa globalité physique, émotionnelle et psychique,
- les changements physiques et émotionnels liés à la puberté,
- le sentiment d'appartenance à son sexe biologique,
- les stéréotypes et les mythes véhiculés par les médias,
- la loi sur la protection des mineurs,
- les services d'information et d'aide existants.

Informations en matière d'intégrité sexuelle

La notion d'abus sexuel désigne l'implication d'enfants et d'adolescents dépendants, immatures dans leur développement, dans des activités sexuelles dont ils ne comprennent pas pleinement le sens, ou qui violent les tabous sociaux concernant les rôles familiaux. (De Kempe et Kempe – 1978)

L'abus sexuel, quelle que soit sa forme, est un acte punissable et régi par le code pénal, le droit pénal en matière sexuelle (art. 187, 197, 198), le code civil suisse (art. 307, 308 et 310), la loi valaisanne en faveur de la jeunesse (art. 53, 54, 55).

Dans la plupart des situations d'abus ou de maltraitance, l'enfant concerné exprime son désarroi plutôt par des comportements que par la parole. Etre attentif aux changements d'humeur et de comportements de son enfant est donc très important (tristesse – agressivité – troubles du sommeil, de l'alimentation – refus soudain de continuer une activité, d'aller chez une personne – anxiété – troubles de concentration – échec scolaire – comportement collant – douleurs abdominales – infections des voies génitales, lésions).

Attention : des comportements inquiétants chez l'enfant peuvent avoir des causes différentes.

Lorsqu'un enfant est victime de maltraitance ou d'abus sexuel, il est important de :

- l'écouter et le prendre au sérieux,
- l'encourager à identifier et à exprimer ses sentiments,
- ne pas lui promettre le secret absolu mais notre discrétion,
- ne poser que les questions nécessaires à notre compréhension de la situation ; en cas de signalement, la justice se chargera d'établir les faits,
- demander de l'aide aux spécialistes,
- informer l'enfant des démarches que nous allons faire.

L'enfant face aux images pornographiques

L'accès aux différents médias permet aux enfants de tomber facilement sur des images sexuelles explicites de type pornographique ou érotique.

Un enfant confronté à la pornographie de façon inopinée et occasionnelle et qui a reçu une base en matière d'éducation sexuelle aura davantage la possibilité de prendre de la distance. Si les consignes des adultes qui l'entourent sont claires, il aura le réflexe de s'en aller ou d'éteindre l'ordinateur, et d'en parler à un adulte de confiance.

Un enfant confronté à la pornographie de façon répétée et/ou dans un cadre éducatif fait d'ignorance et de non protection va être envahi à la fois par un sentiment de fascination, une forte réaction émotionnelle et une excitation sexuelle forte.

Comment réagir face à notre enfant qui a vu ou a cherché des images pornographiques ?

- L'encourager à exprimer ses émotions (peur, dégoût, excitation, malaise...).
- Lui rappeler l'INTERDIT jusqu'à 16 ans d'avoir accès à ces images et la protection à laquelle il a droit.
- Lui dire qu'il a le droit d'être curieux par rapport à la sexualité et lui donner des informations par le biais de livres adaptés à son âge.
- Lui dire notre regret et notre tristesse qu'il ait vu ces images : « ce sont des images fabriquées avec des acteurs qui sont payés pour faire semblant de faire l'amour. Ce n'est pas la vraie vie ! »
- Lui dire le plaisir d'une relation à deux consentie et adulte : « dans la vraie vie on est beaucoup plus timide avec son corps et il y a du respect, du plaisir, de la tendresse, de la passion, de l'amour... »
- L'informer que sur Internet on peut aussi tomber sur des images d'une sexualité anormale, avec des adultes qui aiment se faire mal, ou des adultes qui se servent d'enfants et qu'on appelle des pédophiles.
- S'il voit des images choquantes sur Internet, l'encourager à quitter le site et à venir en parler.

Des livres de références pour votre enfant ou pour vous ?

Des informations complémentaires ?

www.sipe-vs.ch

